

Monsieur le Député.

Veillez trouver ci-dessous pour information le mail adressé à notre député Mr Joël GIRAUD chargé de le faire suivre aux destinataires indiqués.

Comme citoyen je me dois de proposer des solutions qui pourraient contribuer au redressement de la France ce qui est également dans vos prérogatives.

En vous présentant mes meilleurs vœux 2016, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député mes cordiales salutations.

De : BBAZINOV [mailto:michelbabaz@free.fr]

Envoyé : lundi 04 janvier 2016 21:33

À : 'jgiraud@assemblee-nationale.fr'

Objet : REMARQUES, SUGGESTIONS et REVOLTE D'UN INVENTEUR EN COLERE.



BABAZ Michel - 24, rue du Serre-Paix - Les Balcons de Briançon - 05100 BRIANCON – T 04.92.20.25.79 – P 06.30.46.78.35

www.inventions-babaz.com www.inventerpasrever.com

Monsieur le Président de la République.

Mesdames, Messieurs les Ministres.

Mesdames, Messieurs les Députés.

J'ai suivi avec attention les débats des Elections Régionales « avant et après » et les vœux de notre Président et à mon tour de vous adresser les miens avec la réussite dans votre lourde tâche de redresser le pays.

INVENTEUR , en 2009 et 2011 je me suis adressé à Mr Joël GIRAUD député de ma circonscription pour qu'il fasse suivre au gouvernement ce qui m'apparaissait un frein au développement économique et proposer des solutions . (Aucune réponse concrète : Mr Sarkozy 11.02.2009 **(1)** - Mme Lagarde du 19.10.2010 **(2)** 22.03.2011 **(3)**, et aujourd'hui plus que jamais je réitère mes suggestions pour apporter ma petite pierre à l'édifice du redressement.

1.- BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT : l'objectif de la BPI serait « entre autres » de garantir le financement des **petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises innovantes**, mais cet argent public étant géré par les Régions il est fort probable que son affectation soit tout autre. (En P.J. ma L.R. du 15.10.2015 à la BPI Marseille **(4)** en réponse au Mail de la BPI du 9/10/2015 qui me refuse un prêt de 50 K€.) **(5)**

Remarques :

Il est difficile de se voir refuser un « petit » prêt de 50 K€ pour des inventions « Grand Public » qui seront vendues à l'international (comme le sont actuellement mes COLLECTEURS D'EAU de PLUIE - « CAPTEAU »), alors que nous voyons dans notre région à titre d'exemple :

- des Investissements de deux plans d'eau « Biotope » à 5 Kms de distance (Ste-Chaffrey - La Salle des Alpes) soit au total **3 Millions d'€** d'investissement non rentable avec un coût de fonctionnement important pour les contribuables.**(6)**

- ou le Financement de **2,7 millions d' €** pour la Mosquée de Strasbourg . (coût **10,5 millions** – 26 % département – région – commune). **(7)**

Suggestions :

- *La REGION devrait avoir l'obligation de porter à la connaissance du public le montant qui lui a été alloué et la répartition des sommes distribuées par secteur (communes – artisans - associations – culture - sport - **entreprises Innovantes.....**) avec le DETAIL des projets ayant bénéficié de l'aide (Prêts ou subventions).*
-
- *Le porteur du PROJET devrait être reçu par une commission de personnes compétentes au sein de la BPI où il pourrait le défendre. Dans tous les cas le refus du prêt devrait être argumenté puisque une réponse négative par un bref mail de 3 lignes est inadmissible. (seul motif : projet à risques ??)*

2.- CHAMBRE de COMMERCE et de l'INDUSTRIE : Aurait pour rôle le conseil et l'accompagnement aux entreprisesd'ancrer nos entreprises dans une économie **basée sur l'innovation**..... Etc..... et pour l'inventeur que je suis, j'ai la certitude que cet organisme ne joue pas son rôle en ce qui concerne l'innovation :

Remarques :

a) Dans le cadre de sa mission d'appui au développement des entreprises, la CCI Htes-Alpes a organisé le 12/04/2012 une matinée d'information sur le thème des BREVETS à laquelle j'ai participé. (1/2 journée animée par un ingénieur Brevets au sein du Cabinet SCHMIT-CHRETIEN).

Au cours de cette réunion j'ai apporté mon expérience en attirant l'attention des participants sur le fait que pour moi le BREVET était une DUPERIE et à l'évidence j'ai perturbé cette réunion. Mais j'ai ouvert les yeux aux novices qui ; certains m'ont remercié pour mon intervention et ont abandonné l'idée de déposer un Brevet.

b) Mes nouvelles inventions étant dans le secteur JARDIN, j'ai tout naturellement essayé de rentrer en contact avec un élu de la CCI –Htes-Alpes bien implanté dans cette activité pour lui présenter mes innovations – Gamme d'articles – Marque déposée « JARDI'FIX » et avoir son avis sur la pertinence de cette gamme.

(**Mr Bruno ROBIN** - propriétaire de 4 Magasins BOTANIC dans la région PACA – Elu en 2010 dans la liste « Tous ensemble Htes-Alpes 2010 – commissions : Prospective / Industrie-International)

Malgré mon insistance je n'ai pas réussi à obtenir un rendez-vous et j'ai eu pour seule réponse par un bref mail l'adresse du siège BOTANIC **(8)**

c) La CCI a diligenté récemment une Enquête pour demander des renseignements sur l'activité des entreprises : Pensez vous augmenter votre C.A. l'année prochaine - Pensez vous embaucher l'année prochaine et combien de personnes..... Etc.... A laquelle je n'ai pas répondu puisque inutile et l'argent pourrait être mieux utilisé. (comme par exemple financer les Ecoles de commerce pour faire des études de Marché).

d) Pour le développement à l'INTERNATIONAL la CCI propose comme aide UBIFRANCE Marseille - partenaire des CCI (Maintenant **Business France** dont le LOGO est « à vos côtés pour concrétiser vos ambitions export ».) En réalité cette institution Publique Nationale se contente de vous vendre des adresses « Bidons » et à vous de vous débrouiller et ce service n'est pas adapté aux petites structures rarement bilingues. (voir une partie de mon courrier doléances envoyé le 24.02.2014 au Président de la CCI) **(9)**

Suggestions : Au sein de la CCI il devrait y avoir un bureau spécifique composé d'une large palette de personnes compétentes dans divers secteurs (GSA/GSB - Mécanique – Electroniques - Injections plastique - Propriété Industrielle.....). Pour cela il faudrait faire appel à des retraités érudits dans leur secteur d'activité qui seraient certainement heureux de donner de leur temps pour évaluer la pertinence des Innovations ou des Projets et si celui-ci apparaît viable apporter des conseils. Dans ce cas le Business plan serait validé par cette commission et servirait aux BANQUES et en l'occurrence à la BPI qui n'a même pas étudié mon dossier.

Dans le cas contraire la commission donnerait des arguments qui justifient le fait que l'inventeur ne doit pas persister dans sa démarche ou le mettre en garde devant les difficultés qu'il pourrait rencontrer. Pour ma part c'est ce que je fais « gratuitement » en donnant mes contacts (fabricants – fournisseurs – bureau d'études) comme mon avis sur la pertinence du projet ou de l'innovation.

Des études de marchés pourraient être réalisées par les ECOLES DE COMMERCE (financées tout ou partie par la CCI).

- J'ai régulièrement des inventeurs qui après avoir visité mon site www.inventerpasrever.com me contactent mais souvent trop tard puisqu'ils ont déjà déposé un Brevet d'une invention qui à l'évidence n'a aucune chance d'aboutir pour multiples raisons où qu'ils ont forte chance de se faire copier.

3.- INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (I.N.P.I.) L'INPI est un établissement public, entièrement autofinancé, placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Il délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises. Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et **de la lutte anti-contrefaçon.**

Remarques :

- Un de mes clients la Société ADDAX a estimé que le Brevet de ma CLE GAZ ne tenait pas et a tout simplement fabriqué une autre forme de CLE pour la même fonction - Je me suis rapproché d'un conseil en Brevet qui a estimé que ce modèle pouvait être considéré comme une Contrefaçon. (Honoraires 2500 €). Je lui ai demandé un devis avant d'assigner mon client en Justice. COUT MINIMUM 100.000 € **(10)**
- Pour mon Collecteur d'Eau de Pluie mon conseil en Brevets m'avait incité à déposer un BREVET EUROPEEN + d'autres pays – coût 48.000 € **(11)**. Si je n'avais pas investi cette somme en pure perte je n'aurais pas été dans l'obligation de céder une licence d'exploitation pour être condamné en final à régler cette même somme de 48.000 € sur le fait que je n'apportais pas la preuve que 3 de mes Brevets cédés en licence avaient été publiés et délivrés **(12)**. Devant ce déni de justice j'ai contacté un journaliste de M6 et magiquement les moules de production qui étaient en Tunisie m'ont été rendu dans les 3 mois de son intervention **(13)** soit 8 ans de procédure où notre famille à pu tenir financièrement comme moralement grâce à l'aide de nos proches et en faisant des ménages. **(20)**
- Un ami « Mr MARTINEZ » - Inventeur d'une MACHINE à LAYER domestique et Industrielle avec recyclage qui a déposé 3 BREVETS Mondiaux et a perçu des aides de l'Etat ((OSEO - ANVAR) s'est littéralement fait subtiliser son invention par une grande Marque de Machines à Laver. – Il se bat seul depuis plus de 20 ans avec ces deniers et ceux de sa famille (près de 100.000 € dépensés en frais de procédures et déplacements) pour récupérer les droits sur ces 3 BREVETS **(14)** - Proto **(15)** - La France pleure sur sa ruine mais finance ses délocalisations **(16)**
- Madame Nicole WALTHERT – Inventrice d'un appareil de DETECTION et de CORRECTION d'anomalies d'équilibre du Corps humain.- Médaillé au Concours LEPINE – qui a déposé 4 brevets mondiaux **(17)** – copiée par NINTENDO elle a investi toutes ses économies 65.000 € pour faire valoir ses droits en vain. Devant la pression médiatique (écrite/tv) la SAS FRANCE BREVETS détenue à parité par l'Etat et la Caisse des dépôts vient de s'emparer de son dossier et va poursuivre NINTENDO, mais Nicole est tenue au silence. (**18**) - Attendons pour voir mais sans la pression médiatique son dossier aurait été enterré. (et comme pour mon affaire elle aurait eu des conseils de ce type : *laisse tomber c'est trop gros pour toi – tu nous soules avec ton affaire.....*)

Suggestions :

- **Un inventeur qui a de faibles revenus (voire chômeur) et pense avoir mis le doigt sur une invention révolutionnaire, pourra difficilement faire un PROTOTYPE et encore moins s'engager dans des frais de Protection Industrielle.** Dans ce cas l'inventeur pourrait faire la description de son invention en détaillant au maximum la nouveauté par rapport à la concurrence et des croquis (comme s'il devait déposer un Brevet), et ensuite prendre R de V avec un Ingénieur de l'INPI qui appréciera si l'invention est Brevetable ou Pas.
 - a) **Si l'invention n'est pas Brevetable** ou présente de nombreuses antériorités, l'INPI remettra un document à l'inventeur qui indiquera la date de la visite et le contenu de l'Invention en confirmant les raisons de la NON BREVABILITE.
 - b) **L'invention est brevetable** et présente un réel intérêt – L'INPI prend en charge la totalité des Frais de Dépôts et d'annuité du brevet pour les personnes à faibles revenus et une participation à définir en fonction des revenus (Feuille d'Imposition). L'inventeur aurait donc UN AN avant la publication pour trouver une licenciée pour l'extension d'un Brevet Européen ou International.
- L'INPI qui délivre et encaisse les annuités des brevets disposant d'ingénieurs spécialisés, il serait normal que cette institution s'entoure d'un service juridique qui puisse donner un avis sur des litiges de toutes sortes comme par exemple pour mon cas :
 - a) Que la CLE GAZ de la Société ADDAX est une **contrefaçon**.
 - b) Certifier que mes **3 Brevets** cédés en licence **ont bien été publiés et délivrés** et que je suis à jour des annuités.

Cet avis motivé servirait au TRIBUNAL sans être obligé de s'entourer obligatoirement d'un avocat (souvent incompetent si vous bénéficiez de l'A.J.) et d'un conseil en Brevets d'un coût exorbitant comme des délais de procédures à rallonger.

La défense pourrait être **Gratuite** pour les Faibles revenus – et une **Participation** en fonction des grilles de revenus (feuille d'imposition).

- **FISCALITE des INVENTEURS** : Un Inventeur non imposable (voire chômeur de longue durée) et qui arrive comme toujours avec toutes les difficultés du monde à céder une licence avec Exemple 5 % de royalties (qui est une moyenne) et qui percevrait dans l'Année **10.000 €** en final il lui resterait au Maximum **6.850 €** (suivant les Caisses de retraites – URSSAF..... la taxation peut aller jusqu'à 60 %) **(19)**

J'aurais encore beaucoup à dire dans le domaine de l'innovation comme d'autres mais vous comprendrez au travers de ce mail et des P.J. ma rancune devant le peu de considération portée aux **Inventeurs Indépendants qui contribuent à la richesse du pays (ou des pays Etrangers) et qui peuvent le payer cher.**

Malheureusement je ne me fais pas trop d'illusions sur le fait qu'il sera difficile d'améliorer le système sachant que les bénéficiaires feront tout pour ne pas perdre leurs privilèges. Il faut également tenir compte que dans toutes les structures où circule de l'argent il y a des personnes malhonnêtes qui s'incrustent et les exemples ne manquent pas.

Toujours dans l'espoir que mes requêtes seront entendues, je vous adresse Mesdames Messieurs les Elus l'assurance de ma parfaite considération.